PROGRAMME LOCAL ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

L'agriculture et l'alimentation : c'est l'affaire de tous!

2019-2023

Henbont
Hennebont

PROJET

L'alimentation, c'est l'affaire de tous !
Rassemblons-nous autour de la table.

"Cuisiner, c'est l'art de transformer instantanément en joie des produits chargés d'histoire"
Guy Savoy, Savourer la vie, Flammarion, 2015

Agriculteur(trice)s, Citoyen(ne)s-consommateur(trice)s, jardiniers, cuisinier(ére)s, collectivités, associations, entreprises, élèves, enseignants, écoles ou services de l'État, signataires du Programme Local Agricole et Alimentaire, nous rappelons ici le rôle essentiel de l'agriculture et de l'alimentation dans l'épanouissement des enfants, des femmes, des hommes et dans la préservation de la vie. A cette fin, nous soutenons une agriculture et une alimentation :

- créatrices de liens, du plaisir de partager un repas ensemble, modeste ou raffiné, seul ou en compagnie, média universel d'échanges, de ponts vers l'autre en toute simplicité,

- transparentes et respectueuses du droit fondamental du consommateur de choisir le contenu de son assiette,

- respectueuses de l'eau, des sols, du climat, de la biodiversité, de nos paysages et de la santé des Hommes, notamment des plus fragiles, que ce soit autour de nous où de l'autre côté de la planète,

- créatrices de solidarité entre la ville et la campagne, entre agriculteurs, entre jardiniers, entre ceux qui bénéficient de l'abondance et ceux qui souffrent de la faim,

- vivantes, liées au sol, puisant leurs racines dans la tradition des terroirs et des merroirs, mais capables aussi de donner des fruits nouveaux,

- respectueuses du droit de chaque peuple à se nourrir lui même et refusant le gaspillage alimentaire,

- libres dans le partage de la biodiversité, soucieuses de faire vivre ce patrimoine commun et refusant l'accaparement du vivant,

PROJET

- créatrices de développement économique et de richesses, qu'elles soit issues de pratiques amateurs ou professionnelles, artisanales ou industrielles, individuelles ou collectives,

- productrices d'emploi de qualité, transmissibles, rémunératrices et créatrices de valeur ajoutée,

- favorisant les circuits de proximité et un commerce équitable au sud comme au nord,

- pédagogiques, transmettrices de savoir-faire entre les générations et entre les peuples, capables d'accompagner les acteurs du territoire dans une transition alimentaire de moins en moins carnée, de moins en moins chimique, ….

- vivantes, transversales, capables d'évoluer, de se moderniser, de s'interroger elle-même, de sortir de leur dépendance à la chimie, au pétrole, de surprendre tant dans le quotidien que dans l'exceptionnel,

- participatives, en favorisant la participation citoyenne à la production, à l'installation à l'élaboration des politiques alimentaires locales afin de décider ensemble des biens communs.

Au-delà des clivages et des corporatismes de toute nature, agriculteur(trice)s, citoyen(ne)s -consommateur(trice)s, jardiniers, cuisinier(ére)s, collectivités, associations, entreprises, élèves, enseignants, écoles ou services de l'État nous nous reconnaissons dans cette charte et ses valeurs et devenons signataires du Programme Local Agricole et Alimentaire et responsables conjointement dans sa mise en œuvre, dans la mesure de nos moyens.

Introduction et Objectifs

Le PROGRAMME LOCAL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE (PLAA) , qu'est ce que c'est?

« C'est une politique partagée entre la Ville, les consommateurs-trices, les jardiniers, les agriculteurs, les restaurateurs et les distributeurs mise en place afin de favoriser la consommation de produits locaux, le bien manger ensemble, une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs ». C'est un programme qui sera mis en œuvre sur la période 2019-2023.

Ces objectifs principaux sont: de:

- préserver les espaces et les emplois agricoles;
- Accompagner une transition alimentaire, solidaire et participative;
- Faciliter la consommation des produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement et de la santé;
- Préserver le patrimoine agricole et alimentaire.

Il contribuera à des politiques plus globales au niveau national et local comme:

- les Objectifs de Développement Durable ,
- la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient,
- les Etats généraux de l'alimentation.

Ces programmes supra-communaux sont présentés ci-après.

PROJET

Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient

En 2001, Lorient Agglomération et les représentants de la profession agricole ont signé une Charte de l'Agriculture avec les objectifs suivants :

- Le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée,
- La protection de l'environnement et des paysages,
- Le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

Lorient Agglomération a engagé en octobre 2015 une révision de la Charte pour l'adapter aux évolutions économiques, partenariales et territoriales. La fusion de Lorient Agglomération avec la Communauté de Communes de Plouay, territoire très agricole (25 % au moins des emplois pour la quasi-totalité des communes) a en effet renforcé l'importance de la place de cette activité sur le territoire.

A l'issue du diagnostic, les thèmes prioritaires d'actions partagés sont : l'alimentation, l'agriculture et les enjeux liés à la transmission des exploitations, la ruralité et l'énergie.

Ainsi l'ancienne Charte de l'Agriculture devient la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation et concernera le territoire du Pays de Lorient composé de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (cf. annexe 1).

Avec la Chambre d'agriculture du Morbihan, les deux structures intercommunales sont les structures pilotes de la Charte. Elles animent la Charte et engagent pour ce faire les moyens nécessaires.

Les partenariats sont renforcés par l'intégration du Conseil de Développement au sein du Conseil Alimentaire et Agricole (anciennement appelé groupe de travail de la Charte de l'Agriculture).

D'autres partenaires publics, associatifs et économiques qui participent, par leurs actions, à la mise en œuvre de la Charte, pourront adhérer à cette dernière par délibération ou par courrier.

La nouvelle Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation répond à 4 défis :

Défi 1 - Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi

Défi 2 – Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé

Défi 3 – Cultiver la qualité territoriale du pays de Lorient et favoriser la transition

Défi 4 – Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la Charte

PROJET

CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Le **Programme Local Agricole et Alimentaire (PLAA)** alimentera ces défis et ils seront rappelés dans chaque fiche action.

En effet, le PLAA entend :

- Promouvoir la consommation de produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement et de la santé,

- Favoriser le maintien et la création d'emplois dans le domaine alimentaire et agricole,

- Relier la ville et la campagne,

- Soutenir l'éducation populaire et la participation citoyenne autour de l'alimentation.

Ce PLAA a été co-construit avec les acteurs du territoire (associations, professionnels, population…) via des réunions de concertation et d'information et il a été soumis au grand public avant le vote en conseil municipal. Dans ce cadre, la Ville d'Hennebont a d'ailleurs signé la Charte de la participation au niveau national impliquant une co-construction du document mais également une co-responsabilité de la population dans la mise en œuvre de ce programme.

Cette charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants (porteur de projet et public) et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte de la participation du public vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient. Les valeurs et principes énoncés par la charte de la participation du public ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

(cf. annexe 2)

PROJET

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

De plus, via le PLAA , la Ville d'Hennebont contribuera également , à son échelle, aux:

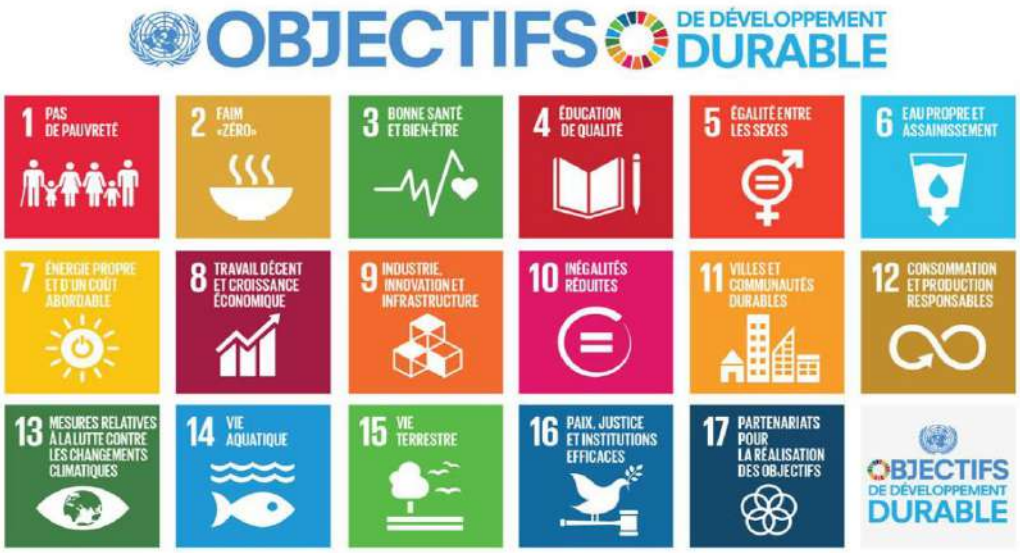

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.
  Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être exemplaire et s'est engagée sans attendre sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

Hennebont s'engage également dans cette démarche en les intégrant à son PLAA.

Pour plus d'informations et pour aller plus loin: www.agenda-2030.fr

PROJET

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ville, via son PLAA, contribuera concrètement aux Objectifs de Développement Durable suivants:

ODD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

1b: sur la prise en compte de cette thématique dans les politiques publiques

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.3: en pérennisant les terres agricoles sur le territoire de la commune permettant ainsi de maintenir une agriculture et des emplois.

2.4 : en assurant la viabilité des systèmes de production alimentaire et en incitant à mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes.

2.5: en préservant la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage via la protection de la biodiversité et le maintien de races en voie d'extinction.

ODD 4: Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité

4.7: en développant et en soutenant l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires présents sur la commune et les centres de loisirs.

ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouvertes à tous, sûrs, résilients et durables

11.3: en renforçant l'urbanisation durable notamment via le Plan Local d'Urbanisme de la Ville et le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Lorient.

11.4: en renforçant les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel.

PROJET

Les objectifs de développement durable

ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables

12.2: en contribuant à une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3: en luttant contre le gaspillage alimentaire.

12.4: en instaurant une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.

12.5: en réduisant sa production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.7: en promouvant des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publiques

ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.3: en améliorant l'éducation, la sensibilisation et les capacités institutionnelles et individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1: en préservant les écosystèmes terrestres.

15.3: en luttant contre la dégradation des sols.

15.5: en prenant des mesures afin de préserver la biodiversité et les espèces menacées.

ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.7: en faisant en sorte que la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision.

16.b: en promouvant et en appliquant les lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

PROJET

SOMMAIRE

1ER AXE : PRÉSERVER LES ESPACES ET LES EMPLOIS AGRICOLES

- Mise en place d'une veille foncière communale pour de nouveaux agriculteurs
- Protection de l'agriculture dans les documents d'urbanisme
- Développement de l'agriculture urbaine

2ÈME AXE : ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ALIMENTAIRE, SOLIDAIRE ET PARTICIPATIVE

- Rencontres citoyennes autour des questions alimentaires et agricoles
- Création d'un cycle jardinage
- Soutien au verger citoyen « POM D'AMIS »
- Ateliers cuisine du CCAS
- Création d'un cycle cuisine
- Création d'« une cuisine partagée » mise à disposition des associations
- Actions de sensibilisation et d'éducation dans les écoles de la ville
- Mise en place d'un service de restauration public intercommunal

3ÈME AXE : FACILITER LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ

- Utilisation de produits locaux et/ou bio pour les cérémonies organisées par la Ville
- Facilitateur dans la mise en place de groupements d'achats locaux et solidaires
- Etiquetage des produits locaux et sensibilisation des commerçants sur l'approvisionnement en bio et produits locaux
- Création un marché de produits locaux et/ ou bio le dimanche matin
- Création d'un 4ème jardin partagé

4ÈME AXE : PRÉSERVER LE PATRIMOINE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- Mise en place d'une « grainothèque » et d'animations sur le jardin
- Création d'un verger conservatoire

5ÈME AXE : ECHANGER, DÉCIDER ET COMMUNIQUER

- Mise en place d'un Conseil Agricole et Alimentaire

1ER AXE :

PRÉSERVER LES ESPACES ET LES EMPLOIS AGRICOLES

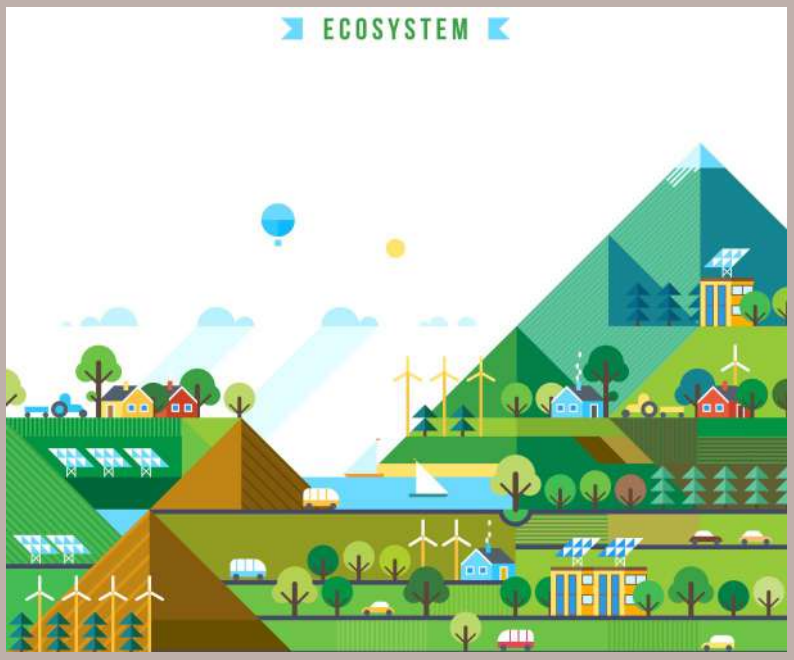

PROJET

MISE EN PLACE D'UNE VEILLE FONCIÈRE COMMUNALE POUR LES NOUVEAUX AGRICULTEURS

OBJECTIF DE LA CHARTE LA: DÉFI 1	ODD 2.3

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette veille foncière communale consiste à surveiller les mouvements fonciers sur la ville en lien avec la cellule de veille mise en place à Lorient Agglomération en partenariat avec la SAFER afin de pouvoir intervenir en préemptant notamment des terres agricoles ou naturelles si celles-ci se révélaient être intéressantes pour un exploitant de la commune ou dans le cadre d'un échange ou d'un projet d'aménagement futur.

OBJECTIFS

L'objectif de cette cellule de veille foncière est d'anticiper les mouvements fonciers afin:

- De compenser les pertes de terres agricoles,
- D'installer de nouveaux agriculteurs,
- De conforter l'agriculture péri-urbaine,
- De permettre de protéger certains espaces comme les zones humides, les trames vertes et bleues, les refuges de biodiversité.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Cette veille est à mettre en place dès 2019 et à mener sur le long terme.

PUBLIC VISÉ

Les propriétaires fonciers, les agriculteurs.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote:
Lorient Agglomération
Ville d'Hennebont

Partenaires:
Chambre d'Agriculture du Morbihan, SAFER, les communes du Pays de Lorient

COÛT ET FINANCEMENT

/

PROJET

PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 1	ODD 2.3 ET 11.3

OBJECTIFS

Les objectifs du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Lorient seront intégrés au niveau communal à savoir:

Les objectifs de sobriété foncière décrit dans le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (réduire la consommation d'espace de 20 à 30%) sont déclinés communes par communes.

L'inscription dans la durée des espaces économiques se traduit d'abord par la localisation d'espaces agro-naturels protégés, situés dans des espaces à forte pression urbaine, et couvrant environ 6400 ha. Leur vocation agricole et naturelle est garantie pour 20 ans. Au-delà de cette protection directe, les espaces agricoles sont protégés indirectement par la localisation des « centralités urbaines » et la limitation des volumes fonciers mobilisables sur le territoire.

La trame verte et bleue (TVB) est un élément intégré du projet de développement du territoire. Elle participe à l'objectif d'attractivité du territoire autant qu'au maintien de la biodiversité, en passant par des fonctions économiques et sociales. Multifonctionnelle, elle comprend des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui peuvent servir d'espaces de loisirs, mais aussi d'espaces d'activités du secteur primaire.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2007 est en cours de révision.

Il reprendra bien évidemment les objectifs du SCOT mais il fera sien également des principes du développement durable en matière d'aménagement. Les règles de densité, de stationnement, de gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'inscription des talus boisés comme éléments à protéger tout comme les zones humides seront reprises et confirmées. La place de l'agriculture et des zones naturelles sera affirmée et les corridors écologiques préservés. L'extension urbaine sera peu importante , l'objectif étant de densifier la ville sur les zones urbaines existantes et de travailler sur des quartiers comme celui de

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

2019/2020

PUBLIC VISÉ

L'ensemble des habitants, les entreprises, les aménageurs, les porteurs de projets...

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote:
Lorient Agglomération et Ville d'Hennebont

PROJET

DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE

Selon la définition de la FAO, l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. . Elle comprend la sylviculture pour la production de fruits et de bois de feu, ainsi que l'agroforesterie et l'aquaculture à petite échelle. Les produits de l'agriculture urbaine sont consommés par les producteurs ou vendus sur des marchés urbains.

L'agriculture urbaine tend aujourd'hui à être intégrée dans les stratégies nationales et locales de développement agricole, les programmes alimentaires et nutritionnels, et la planification urbaine. L'agriculture urbaine est par excellence une pratique multi-échelles et multi-acteurs.

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 3.4	ODD 2.4

DESCRIPTION DE L'ACTION

La préservation des terres agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs font partie des objectifs du PLAA.

L'agriculture urbaine va dans ce sens en mettant à disposition des délaissés de terrains, des friches afin d'y installer à un nouvel agriculteur ou d'être un complément à une exploitation, le plus souvent maraichère.

Mais c'est aussi le développement des jardins familiaux ou partagés afin de permettre au plus grand nombre de bien se nourrir en produisant ses propres produits et d'être une terre d'expérimentation et de sensibilisation.

Eco paturage….

OBJECTIFS

- participer à la sécurité alimentaire des ménages,
- fournir des aliments frais,
- créer des emplois,
- valoriser les espaces vides et à l'abandon,
- contribuer à la formation de ceintures vertes, et renforcer la résilience des villes face au changement climatique

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

En fonction des opportunités foncières et des projets d'aménagement et des porteurs de projet.

PUBLIC VISÉ

- jeunes agriculteurs ou en reconversion
- Jardiniers amateurs
- écoles

PILOTE ET PARTENAIRES

Ville d'Hennebont, Lorient Agglomération, Chambre d'agriculture, Bailleurs sociaux
Associations de jardiniers

2ÈME AXE :

ACCOMPAGNER

UNE TRANSITION

ALIMENTAIRE, SOLIDAIRE ET

PARTICIPATIVE

RENCONTRES CITOYENNES AUTOUR DES QUESTIONS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.5 ET 4.2	ODD 13.3

DESCRIPTION DE L'ACTION

Divers évènements seront organisés tout au long de l'année par la collectivité et/ou des associations afin de promouvoir la question de l'alimentation en lien avec des thématiques comme la santé, la culture, la biodiversité, la cuisine, le jardinage…
De plus, des actions seront également menées dans le cadre d'évènements n'ayant pas forcément trait à la question agricole et alimentaire.
Enfin, une des pistes d'actions qui sera mise en œuvre à partir de 2019 sera la création d'un cycle « Jardinage » de mars à septembre et d'un cycle «cuisine» d'octobre à mars. Il permettra aux néophytes ainsi qu'aux plus chevronnés de venir découvrir le service espaces verts mais aussi d'autres structures, d'entrer en transition vers le bio et d'autres méthodes de jardinage plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

OBJECTIFS

Ce PLAA permettra de sensibiliser toutes les strates de la population au bien manger, au manger local et pourquoi pas bio? Mais il aura comme objectif d'éduquer à la saisonnalité des produits, aux économies d'eau, à la gestion des déchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et ce à destination de tous les publics et ce soit lors d'évènements ponctuels à l'occasion des semaines nationales comme celle sur les pesticides ou du développement durable. Mais la plupart du temps, les personnes qui y assistent sont déjà dans la mouvance.

Aussi, afin d'aller à la rencontre des personnes néophytes, l'idée est de s'insérer dans des évènements n'ayant pas forcément un rapport direct avec la question agricole et alimentaire comme à la médiathèque, les projections de cinéma « CinéMa Passion », des fêtes locales afin « d'aller là où sont les gens » .

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Organisation d'évènements ponctuels comme :

- le championnat du monde d'Hennebont de la soupe (2 éditions),
- le village des solutions.

Mais aussi la présence à d'autres moments comme :

- les samedis Z'animés de la médiathèque,
- CinéMa Passion

PROJET

PUBLIC VISÉ

Tous les hennebontais, enfant, ado, adultes,...

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote:
Ville d'Hennebont
Partenaires:
Associations, entreprises, Lorient Agglomération

COÛT ET FINANCEMENT

Enveloppe annuelle allouée sur le budget de la Ville
Dotations en subvention d'associations qui ne sont pas forcément hennebontaises.

PROJET

CREATION D'UN CYCLE JARDINAGE

OBJECTIF DE LA CHARTE LA: DÉFI 2.5	ODD 2.4; 2.5 ET 13.3

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera dans un premier temps ouverte aux novices en jardinage et se déroulera sous forme d'ateliers à raison de 1 ou 2 par mois réalisés en lien avec des associations locales pour apprendre les bases du jardinage : jardiner au naturel, les techniques alternatives aux pesticides, comment travailler sa terre, fabriquer une serre ou un châssis à base d'outils de récupération, bien choisir ses outils, les trucs et astuces à connaître pour bien démarrer ses plantations...

Des associations seront sollicitées pour animer ces ateliers comme Vert le Jardin ou les Jardiniers du Blavet. Des conférences ou des interventions de professionnels pourront être organisées et être ouvertes à un plus grand nombre de participants.

OBJECTIFS

Permettre au plus grand nombre d'obtenir les bases du jardinage au naturel afin de pouvoir créer son potager ou faire pousser ses herbes aromatiques et ainsi de gagner en qualité et en diversification alimentaire.

Une fois les bases obtenues, des ateliers de spécialisation ou de perfectionnement seront mis en œuvre pour parfaire sa connaissance du potager et devenir également personne ressource pour former d'autres apprentis jardiniers.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Démarrage: 1er semestre 2019.

Détermination d'un calendrier d'organisation des ateliers avec les associations et des thématiques retenues dans le cadre d'un 1er cycle.

PUBLIC VISÉ

A l'attention des personnes novices en jardinage la 1ère année et ensuite pour novices et confirmés la 2ème année.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote:
Ville d'Hennebont
Partenaires:
Associations, entreprises, Lorient Agglomération

COÛT ET FINANCEMENT

Enveloppe annuelle allouée sur le budget de la Ville
Dotations en subvention d'associations qui ne sont pas forcément hennebontaises.

PROJET

SOUTIEN AU DU VERGER CITOYEN « POM D'AMIS »

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 3.4	ODD 12; 13.3; 15 ET 16.7

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pom d'Amis est un verger citoyen créé fin 2016 par Optim-ism, sur un terrain de 4 hectares de la commune d'Hennebont pensé comme un outil de mobilisation citoyenne au service de la transition agricole et alimentaire. D'ici 6 à 7 ans, les pommiers plantés produiront des pommes en quantité que nous voulons transformer en jus de pommes bio pour le commercialiser localement, et répondre ainsi à la demande croissante.

D'ici là, nous voulons renforcer, diversifier et faire monter en compétences les citoyens du verger engagés à nos côtés pour qu'ils soient de réelles parties prenantes de ce projet, en participant concrètement à l'entretien du verger, à l'animation du projet, et, à terme, à la prise de décision sur les choix de transformation, de commercialisation et le modèle économique de ce nouvel outil de production. Nous visons à la diversité sociale et générationnelle de cette communauté citoyenne, via des partenariats et des actions spécifiques avec des établissements scolaires, organismes sociaux, etc.

DIAGNOSTIC/ ÉTAT DES LIEUX ET QUELS OBJECTIFS

Constats

- Une demande citoyenne pour agir concrètement en faveur de la transition
- Des enjeux fonciers et de production locale en bio incontournables pour développer l'autonomie alimentaire du territoire
- Une demande locale en jus de pommes bio insatisfaite

Objectifs

Les pommiers commenceront à produire des pommes en quantité vers 2022- 2023. D'ici là, la communauté des citoyens du verger se développera pour fédérer ses membres et être en mesure de lancer et commercialiser collectivement une nouvelle production locale et citoyenne.

Objectif principal est de faire vivre collectivement un verger citoyen pour en faire un outil de la transition alimentaire et agricole du territoire tout en entretenant, aménageant et développant collectivement un verger citoyen expérimental. De plus, ce verger aura pour objectif de favoriser l'implication effective d'une diversité d'habitants dans le verger et enfin de faire émerger et renforcer une communauté bénévole engagée dans la protection des terres agricoles et dans la transition agricole et alimentaire.

Objectif transversal :

Renforcer les capacités de l'équipe, valoriser et capitaliser l'expérience, pour porter de nouveaux projets de valorisation collective de terrains ailleurs sur le pays de Lorient.

Délais et modalités de réalisation

Il s'agit d'un projet de long terme, avec une première phase d'action allant jusqu'à 2022-2023, quand les récoltes de pommes seront conséquentes et permettront de démarrer la production de jus de pomme.

Public visé

Le grand public du territoire souhaitant s'engager bénévolement, à commencer par les hennebontais.

150 élèves de maternelle, leurs enseignantes, leurs ATSEM et leurs parents

Les CCAS

Le grand public qui veut participer à la fête.

Le grand public qui veut consommer un bon jus de pommes local, à terme.

Pilote et Partenaires

Pilote : Optim-ism et les citoyens du verger

Partenaires :

Mairie d'Hennebont
Lorient Agglomération (PAT)
GAB 56
Vergers de Guidel et d'Inzinzac, associations des jardiniers de France, pépiniéristes, Biocoop
Ecole maternelle Paul-Emile Victor, Riantec
Ecole maternelle Ty Douar, Locmiquelic
Ecole maternelle du Centre, Hennebont

Coût et Financement

Investissement :

L'achat des arbres a coûté 10 000 € et a été financé par des dons, une campagne de financement participatif « Papa, c'est quoi cette bouteille de jus de pomme ? » et la Biocoop.

Fonctionnement

Le budget annuel de fonctionnement est de 30 000 €.

PROJET

ATELIERS CUISINE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.5	ODD 1B ET 13.3

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les ateliers cuisine proposés par le CCAS ont débuté en septembre 2015 à raison d'un atelier pour 6 adultes par mois et un atelier famille (parents/enfants) à chaque vacances scolaires (hors juillet et août). Ces ateliers abordent un nouveau thème à chaque séance et ce en fonction des demandes des participants ou proposés avec leur accord.

Ils sont animés par la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) du Centre Communal d'Actions Sociales et/ou un bénévole et une diététicienne. Les bénévoles proviennent du monde associatif, ce sont des retraités qui souvent ont un goût pour la cuisine.

Ces ateliers consistent en la préparation de recettes simples, rapides et peu couteuses mais également en un temps d'échange avant et après l'atelier pour connaitre les habitudes alimentaires de chacun et échanger sur les différentes pratiques.

DIAGNOSTIC/ ÉTAT DES LIEUX ET QUELS OBJECTIFS

Ces ateliers répondent à plusieurs besoins :

- Un nombre croissant de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur la commune,
- L'état sanitaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire comparé à celui de la population générale est significativement dégradé, associant des apports alimentaires globalement insuffisants, des carences multiples simultanées à des taux élevés de pathologies telles que l'hypertension artérielle ou l'obésité,
- En contexte de précarité, l'alimentation est peu diversifiée, le plaisir de manger, de cuisiner ou de faire les courses est souvent perdu.
- Les nombreux pièges des hypermarchés pour toujours nous faire consommer plus
- Trouver une place dans un groupe.

Les ateliers cuisine ont pour objectifs de :

- Sensibiliser les personnes à l'équilibre nutritionnel et ses bienfaits pour la santé,
- Apporter aux familles les connaissances de base permettant de cuisiner simplement,
- Apprendre à cuisiner à moindre coût,
- Redonner le plaisir et la motivation de manger et de cuisiner,
- Rompre l'isolement : se valoriser au travers de réalisations individuelles et collectives.

Délais et modalités de réalisation

La Conseillère ESF du CCAS d'Hennebont pour l'organisation et la coordination de l'action

Une diététicienne-nutritionniste d'Hennebont pour l'animation de l'activité cuisine et les conseils en nutrition

La mise à disposition de la cuisine de la Ville pour l'activité (à la Maison pour Tous).

Public visé

Toute personne (homme et femme) à partir de 18 ans.

Pendant les vacances scolaires, des ateliers parents /enfants sont également proposés.

Pilote et Partenaires

Pilote :

CCAS Hennebont

Partenaires

Le service citoyenneté pour mobilisation des usagers.

Coût et Financement

Fonctionnement

Financement des ateliers sur le budget du CCAS correspondant au temps de travail de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale ainsi que l'intervention d'une diététicienne (190 € par mois).

Il faut ajouter le coût des denrées qui est de l'ordre de 60 à 70 € par séance.

Les adultes contribuent à hauteur de 1 € la séance et la gratuité est appliquée pour les familles.

PROJET

CREATION D'UN CYCLE CUISINE

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.5	ODD 1B ET 13.3

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera dans un premier temps ouverte aux novices en cuisine et se déroulera sous forme d'ateliers à raison de 1 ou 2 par mois réalisés en lien avec des associations locales et/ ou des diététiciens afin d'apprendre les bases de la cuisine : technique, nutrition/ équilibre alimentaire, saisonnalité des produits, choix des ustensiles et maîtrise de ces derniers...

Des conférences ou des interventions de professionnels pourront être organisées et être ouvertes à un plus grand nombre de participants ainsi que des visites chez des restaurateurs ou des centres de formation.

Le cycle cuisine se terminera par le championnat du monde d'Hennebont de la soupe afin de mettre en pratique ce qui aura été appris.

OBJECTIFS

Permettre au plus grand nombre d'acquérir les bases des méthodes de cuisine et de pouvoir les mettre en pratique chez soi avec des produits frais et ainsi mieux manger ce qui participera à l'amélioration de la santé des habitants. Cette action a pour objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des participants car les produits transformés coutent en général plus chers que les produits de base que l'on cuisine soi même.

Une fois les bases obtenues, des ateliers de spécialisation ou de perfectionnement seront mis en œuvre pour parfaire sa connaissance de la cuisine et ainsi devenir également personne ressource pour former d'autres apprentis cuisiniers.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Démarrage: 2ème semestre 2019.

Détermination d'un calendrier d'organisation des ateliers avec les associations, les intervenants et des thématiques retenues dans le cadre d'un 1er cycle.

PUBLIC VISÉ

A l'attention des personnes novices en cuisine la 1ère année et ensuite pour novices et confirmés la 2ème année.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote: Ville d'Hennebont

Partenaires: Associations, entreprises, Lorient Agglomération.

COÛT ET FINANCEMENT

Enveloppe annuelle allouée sur le budget de la Ville

Dotations en subvention d'associations qui ne sont pas forcément hennebontaises.

PROJET

CREATION D'UNE « CUISINE PARTAGÉE »

MISE À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

OBJECTIF DE LA CHARTE LA: DÉFI 2.5	ODD 1B, 12 ET 13

Description de l'action

La mise en place d'une démarche d'éducation alimentaire (équilibre alimentaire et économique, produit de saison, lutte contre le gaspillage alimentaire, cuisine végétarienne, cuisine du monde et d'ici, lutte contre le diabète….) à destination des adultes et enfants Hennebontais nécessite un espace de cuisine collectif et d'apprentissage concret.

A ce jour, sur Hennebont il existe deux lieux permettant une cuisine en groupe (maison pour tous et maison de quartier de Kerihouais) mais qui ne sont pas fonctionnel.

Par ailleurs, un certains nombre de créateurs d'entreprise dans le domaine alimentaire cherchent un lieu leur permettant de préparer leurs premières commandes ou d'essayer à une échelle plus importante la transformation de produits.

A ce lieu, pourrait également être associé un espace de stockage temporaire des produits locaux issus d'amap et/ou site de commande en ligne de produits fermiers.

Cette action du PLAA vise à créer un équipement municipale pour une cuisine à destination éducative et pré-entrepreneuriale, type Food Lab.

Objectifs

Créer sur Hennebont une cuisine capable d'accueillir des cours de cuisine et une activité semi-professionnels.

Délais et modalités de réalisation

1 an

Public visé

Scolaires, adultes, restaurateurs, diététiciens, conseiller en économie social et familial, porteurs de projets alimentaires

Pilote et Partenaires

Ville d'Hennebont, Lorient Agglomération, Audélor

Coût et Financement

Ville d'Hennebont, Lorient Agglomération, Audélor

Programme européen LEADER

PROJET

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE

OBJECTIF DE LA CHARTE LA: DÉFI 2.5	ODD 4.7 ET 13

DESCRIPTION DE L'ACTION

Différentes actions sont menées dans les écoles, collèges et lycées de la ville (ce qui représente 5 000 scolaires) en matière de développement durable et plus particulièrement sur les questions alimentaires et agricoles. Ce sont soit des actions portées par les établissements et accompagnées par la ville soit à l'initiative de la collectivité sur le gaspillage alimentaire, l'organisation de petit-déjeuner équilibré, l'intervention de professionnels de la nutrition, des spectacles sur ces sujets ou des interventions plus générales sur le développement durable et les actions de la collectivité dans ce domaine.

OBJECTIFS

Ces actions auront pour but de sensibiliser le jeune public et les adolescents à la question alimentaire sous tous ses aspects (nutrition, équilibre alimentaire, origine des aliments, visite de sites, gaspillage alimentaire et déchets…) afin de leur faire prendre conscience de leur environnement et des implications sur leur santé notamment. Les acteurs de demain sont aujourd'hui en formation, il faut donc les accompagner et les toucher sous une autre forme que par le biais du programme scolaire.

« 1 école= 1 jardin= 1 cuisine »

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Cela se pratique régulièrement depuis 2012 et elles se poursuivront par la suite.

PUBLIC VISÉ

Scolaires : de la maternelle au lycée, secteur public et privé ainsi que dans les centres de loisirs.

PILOTE ET PARTENAIRES

Ville et Lorient Agglomération dans le cadre de son PAT
La Région Bretagne
Le Département du Morbihan
L'éducation Nationale
Le Diocèse de Vannes
Les établissements scolaires
Associations

COÛT ET FINANCEMENT

Enveloppe annuelle allouée sur le budget de la Ville
Lorient Agglomération
Subvention d'autres collectivités et accompagnement des établissements scolaires

PROJET

REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RESTAURATION

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.2	ODD 4.7; 12.2; 12.3; 12.7 ET 13

DESCRIPTION DE L'ACTION

Comme plusieurs communes du Pays de Lorient, la préparation et la livraison des repas pour les enfants scolarisés sur la commune d'Hennebont sont réalisées dans le cadre d'un marché avec des sociétés extérieures au territoire lorientais. Malgré la rédaction d'un cahier des charges exigent sur la qualité des produits l'approvisionnement en produits du Pays de Lorient est difficile, les distances parcourus pour les transporter importantes et la réalité de la gestion concédé ne permet pas une maitrise satisfaisante de l'approvisionnement et du rapport cout/qualité.

De plus la loi EGALIM, oblige dorénavant les collectivités à introduire un minimum de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires.

Afin de maîtriser les coût de production pour une cuisine de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé des convives, s'approvisionnant au maximum auprès des agriculteurs du Pays de Lorient, il est proposé d'étudier la faisabilité de créer une cuisine à vocation inter-communale assurant, entre autre, la livraison des écoles élémentaires et maternelles, des centres de loisirs et des Ehpad de la commune d'Hennebont.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'approvisionnement et le coût d'une restauration collective de qualité
- Augmenter la part des produits locaux et biologiques dans l'assiette
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec un programme pédagogique à destination des convives
- Consolider et développer l'emploi agricole sur le Pays de Lorient
- Mutualiser les moyens de production avec plusieurs communes

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Étude des besoins (nombre de repas et qualification des besoins, nombre de points de livraison, ... et des partenariats communaux possibles.

Marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier :

- Les coût d'investissement (équipement et logistique de distribution, ...) et de fonctionnement (nombre de poste, achat de matière première, ...),
- L'échelle pertinente en terme d'économie et de qualité gustative des repas,
- La localisation et le type de liaison, le type d'équipement pour s'approvisionner en circuit de proximité,
- Les besoins en compétences,
- la forme juridique de l'équipement pluri-communale et les partenariats.

PROJET

PUBLIC VISÉ
Communes du Pays de Lorient.
PILOTE ET PARTENAIRES
Ville d'Hennebont et Inzinzac Lochrist, Lorient Agglomération
COÛT ET FINANCEMENT
Ville d'Hennebont et Inzinzac Lochrist, Lorient Agglomération Programme européen LEADER Partenaires extérieurs comme les associations

3ème axe :

Faciliter la consommation de produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement et de la santé

PROJET

UTILISATION DE PRODUITS LOCAUX ET/OU BIO POUR LES CÉRÉMONIES ORGANISÉES PAR LA VILLE

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.3	ODD 12.3; 12.5 ET 12.7

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lors des réceptions, invitations, réunions, vernissages, pots...le service « Fêtes et Cérémonie » ou les services invitants ne se préoccupent pas forcément de la provenance des produits ni des déchets produits par leur évènement. De même, l'utilisation de vaisselle non recyclable est souvent de mise.

Il est donc proposé d'envisager de structurer ces divers évènements afin de les centraliser en un même service organisateur qui pourrait de ce fait les planifier et lancer un marché public posant des conditions sur l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio, sur la quantité de déchets produits ou rapportés…

De même l'achat de vaisselle réutilisable serait envisagé notamment pour les verres . Une action dans ce sens a déjà été menée avec l'achat d'écocup floquées du logo de la Ville. Ceci pourrait être envisagé également pour le prêt des gobelets aux associations hennebontaises avec nettoyage par l'ESAT de Larmor Plage qui réalise déjà ce type de prestations pour d'autres collectivités.

OBJECTIFS

La mise au point d'un marché public d'approvisionnement de proximité pour les fêtes et cérémonies afin de consommer local et/ou bio et produire moins de déchets.

Maintenir l'enveloppe budgétaire allouée annuellement et rationnaliser les achats en les centralisant en un même service.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Réflexion en 2020 et mise en œuvre en 2021.

PUBLIC VISÉ

Les services de la collectivité

PILOTE ET PARTENAIRES

La Ville

Autres collectivités ayant déjà conclu ce type de marché

Les traiteurs locaux

COÛT ET FINANCEMENT

Budget ville dans la limite de l'enveloppe budgétaire déjà existante en regroupant les dépenses existantes des différents budgets concernés.

PROJET

FACILITATEUR DANS LA MISE EN PLACE DE GROUPEMENTS D'ACHATS LOCAUX ET SOLIDAIRES

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.2	ODD 12

DESCRIPTION DE L'ACTION

De plus en plus d'habitants souhaiteraient pouvoir s'approvisionner en produits locaux tout en bénéficiant de tarifs plus attractifs. L'idée serait donc d'inciter des associations ou des habitants à se regrouper afin de pouvoir négocier des tarifs chez des producteurs locaux par exemple pour l'achat de légumes (comme les paniers ou les AMAP), de viande, de produits venant de pays étrangers ou avec lesquels nous entretenons de liens comme la Palestine par exemple pour l'huile. La Ville pourrait donc recenser les personnes intéressées, les mettre en relation et utiliser son réseau afin que les nouveaux groupes créés puissent mettre en œuvre leur action. La Ville jouerait le rôle de facilitateur et pourquoi pas de lieu de rendez-vous ou de distribution des colis.

OBJECTIFS

Permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité mais à un prix moindre en bénéficiant de tarifs de gros, négociés en amont.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Réflexion en 2020 et test en 2021

PUBLIC VISÉ

Les associations et les hennebontais

PILOTE ET PARTENAIRES

Ville et ses partenaires institutionnels,
Associations

COÛT ET FINANCEMENT

/

PROJET

ETIQUETAGE DES PRODUITS LOCAUX ET SENSIBILISATION DES COMMERÇANTS SUR L'APPROVISIONNEMENT EN BIO ET PRODUITS LOCAUX

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.2	ODD 2.3; 2.4 ET 12

DESCRIPTION DE L'ACTION

En concertation avec les producteurs, les transformateurs et les commerçants il s'agira de définir un étiquetage et un cahier des charges qui permettra aux consommateurs Hennebontais d'identifier les aliments produits dans un rayon de X kilomètres autour d'Hennebont mais aussi de faire la distinction entre producteurs et revendeurs sur les marchés.

OBJECTIFS

- Favoriser la consommation de produits locaux, de saison et sous labels écologiques
- Favoriser la création de partenariats locaux entre producteurs et fournisseurs et donc préserver l'emploi

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

2019-2023

PUBLIC VISÉ

Consommateurs et consommatrices sur Hennebont

PILOTE ET PARTENAIRES

Ville d'Hennebont, l'association des commerçants et commerçants ambulants

Chambre d'agriculture, GAB, organismes de certification...

COÛT ET FINANCEMENT

/

PROJET

CREATION D'UN MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX ET/ OU BIO LE DIMANCHE MATIN

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.2	ODD 2.3; 2.4 ET 12

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un marché alimentaire se tient tous les jeudis matins à Hennebont depuis des décennies. C'est un des plus gros marché du département.

Le dimanche matin, sur le parvis de la mairie, on retrouve des vendeurs d'huitres et de coquillages ainsi qu'une maraichère bio.

Un constat est posé: les hennebontais actifs ne peuvent venir sur le marché du jeudi que durant leurs congés et certains souhaiteraient pouvoir s'approvisionner en produits locaux de façon plus régulière. Aussi, l'idée de créer un marché uniquement alimentaire composé des producteurs locaux a germé et elle recueille un certain assentiment de la population. Une tentative avortée avait été lancée il y a 2 ans car peu de marchands étaient disponibles pour venir à Hennebont (ils étaient sur d'autres marchés ou le dimanche était leur seul jour de congé).

OBJECTIFS

- Permettre à de nouveaux producteurs de se faire connaître et de vendre leurs produits,
- Permettre à tous de s'approvisionner en produits sains et locaux le dimanche sur la commune sans se rendre sur d'autres marchés.
- Permettre de redonner une animation commerciale au centre-ville le dimanche matin.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

1 an pour la prise de contact avec les producteurs éventuellement intéressés, pour la rédaction d'un règlement et la détermination d'un périmètre et des conditions techniques pour la mise en place de ce nouveau marché.

Ce marché devra vivre de façon indépendante le plus possible en ne nécessitant pas la déviation de la circulation ou la piétonisation du centre-ville ni le passage d'un agent pour les encaissements ou les placements.

PUBLIC VISÉ

Tous les hennebontais d'un point du consommateur et les habitants des communes voisines.

Les producteurs du Pays de Lorient pour les marchands.

PILOTE ET PARTENAIRES

Ville et Chambre d'agriculture, GAB et autres instances agricoles

COÛT ET FINANCEMENT

Le tarif du marché du jeudi s'appliquera dans les mêmes conditions le dimanche.

PROJET

CREATION D'UN 4ème JARDIN PARTAGE

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 2.5	ODD 2.3; 2.4; 12 ET 15.5

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville dispose à ce jours de trois jardins partagés gérés par des associations :

- Les Jardiniers du Blavet à Malachappe
- L'Oasis de Kerihouais
- Le Jardin du Merdy

De plus, à l'initiative de la très active association des Jardiniers du Blavet, un terrain communal a été préparé pour accueillir les Incroyables Comestibles. C'est un terrain d'expérimentation (culture en lasagnes, paillage…) et de partage qui commence à se faire connaître depuis 2 ans.

Le service espaces verts a commencé également en 2017 à planter des plantes potagères dans les massifs afin que la population puisse en profiter.

Des listes d'attente existent dans les différents jardins et certains habitants étaient demandeurs d'un jardin partagé plus proche du centre ville notamment.

OBJECTIFS

Afin de permettre de libérer des places dans les autres jardins et de afin de permettre la satisfaction d'une demande d'hennebontais, l'objectif serait de trouver un terrain disponible à proximité du centre-ville pour y accueillir un 4ème jardin partagé.
Ce 4ème jardin permettrait également à des personnes sans espace extérieur de pouvoir en avoir un, de rencontrer d'autres personnes et donc de créer du lien social en permettant à ces personnes de sortir de chez elle.
Cette action poursuit également un objectif de santé publique en permettant aux futurs jardiniers de pratiquer une activité physique .

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

2 ans pour mener la concertation avec la population afin de connaître les besoins réels, la recherche du terrain, la création de l'association qui le gèrera et sa préparation.

PUBLIC VISÉ

Les hennebontais sans espace extérieur et désireux d'avoir une parcelle de jardin pour y créer un potager ou y planter des fleurs.

PILOTE ET PARTENAIRES

Ville et associations de jardiniers existantes.

COÛT ET FINANCEMENT

Budget Ville pour la création d'un jardin (préparation du terrain, clôture, cabane à outils, branchement d'eau).

PROJET

4ème axe :

Préserver le patrimoine agricole et alimentaire

PROJET

MISE EN PLACE D'UNE GRAINOTHEQUE ET D'ANIMATIONS SUR LE JARDINAGE

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 3.3	ODD 2.5; 11.4 ET 13.3

DESCRIPTION DE L'ACTION

La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardiniers amateurs. Elle peut être utilisée par toute personne souhaitant échanger des graines (suivant les critères mentionnés ci-dessous). Il n'est pas obligatoire d'être abonné à la médiathèque, ni d'habiter Hennebont pour profiter de ce service. Elle est libre d'accès et gratuite et aucun échange commercial n'est bien évidemment possible.

Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle seront notés le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte et de semis. Les utilisateurs de la grainothèque doivent s'engager à respecter les conditions de la charte d'utilisation (principe du troc, provenance, type de graine…). Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais chimique et seules les graines dont on connaît la provenance peuvent être recueillies, afin d'éviter les graines hybrides. Il est possible de donner des graines issues de surplus de sachets AB (agriculture biologique) achetés dans le commerce. Aucune graine « F1 » ne trouvera sa place dans la grainothèque.

Des graines de fleurs, de légumes, d'aromatiques peuvent être déposées. La grainothèque n'est pas ouverte aux graines de plantes invasives et envahissantes.

OBJECTIFS

- **Maintenir la biodiversité et protéger l'environnement**

Elle permet à chacun d'échanger ses graines et encourage à produire ses propres graines et participe à la sauvegarde de la biodiversité. La sélection de graines locales permet une bonne reproduction sans recours à des techniques qui détruisent l'environnement.

- **Favoriser l'accès à une alimentation plus saine**

Le troc est le fondement de la grainothèque. Il permet un échange hors du système économique et marchand et donc accessible à tous.

- **Renforcer les liens sociaux, créer des opportunités de partage et d'échange**

La grainothèque est un espace d'échange de graines, mais pas seulement ! Elle crée également des opportunités de rencontres et d'échanges de savoir, savoir-faire et expériences entre personnes d'horizon et d'âges différents.

- **Sensibiliser les citoyens à la lutte pour la liberté d'échanger et de produire ses semences**

PROJET

Délais et modalités de réalisation

Démarrage : inauguration le 1er avril 2017 et en accès libre aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Le meuble à graines a été réalisé par les services techniques de la Ville d'Hennebont.

L'association Kokopelli a fait don d'un carton entier de sachets de graines biologiques. Nous avons eu l'aide des jardins partagés d'Hennebont depuis l'inauguration, ainsi que Vert le jardin.

La grainothèque a également permis d'agrémenter la terrasse de la médiathèque et d'utiliser les jardinières afin que les usagers puissent en profiter. Le service des espaces vert de la Ville fournit terreau et outils.

Evènements

Des événements sont et seront régulièrement organisés, notamment à l'automne et au printemps afin de la faire vivre tout au long de l'année et de faire fonctionner le bouche-à-oreille : conférences, expos, ateliers semis, comment composter, récolter ses semences, préparer son potager, etc.

Public visé

Tous publics, hennebontais ou non, abonnés de la médiathèque ou non, enfants-adultes, jardiniers débutants, amateurs ou expérimentés… à condition de respecter le principe de jardin/potager/balcon biologique.

Pilote et Partenaires

Pilote : médiathèque Eugène Guillevic.

Partenaires :

- Autres services de la Ville d'Hennebont
- Associations, acteurs à savoir : les jardins partagés de Malachappe, du Merdy, l'Oasis Kerihouais, Vert le jardin, Kokopelli, Graines de troc, Marc Bouché (semencier), entreprise solidaire Optim'ism…

Coût et Financement

Pour la mise en place de la grainothèque, le coût de départ a surtout consisté en la création du meuble à graines en régie par les services techniques et par la mise à disposition gratuite de terreau et outils du service espaces verts.

Fonctionnement :

Achat de sachets kraft à 20€ environ 2 fois par an (médiathèque),
Communication conçue et imprimée en interne (médiathèque),
Venues d'intervenants pour conférences (médiathèque),
Achat de petit matériel de jardinage pour les animations et la terrasse.

PROJET

Verger conservatoire

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 3.3	ODD 2.5; 11.4; 13.3 ET 15

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis quelques années, la Ville d'Hennebont s'est engagée dans une démarche en faveur de la préservation du patrimoine vivant. Préserver des pommes représentatives du terroir local et menacées de disparaître : c'est la pari fait par la Ville d'Hennebont et l'association Arborépom qui ont entrepris de faire naître à Malachappe, dans un premier temps, un verger conservatoire.
Les pommes typiques de la région sont nombreuses : Fil jaune, Fil rouge, Sainte Anne, Pen Chopine, Avalou houarn… La pomme a longtemps été LE fruit de consommation courant que l'on pouvait trouver d'un bout à l'autre de l'année. Elle était en effet intimement liée à l'économie locale. Il y avait les pommes de battage, les pommes de moisson, les pommes « ouvrières »… De fait, elles sont le reflet d'une histoire. D'où la nécessité de préserver ces variétés anciennes, typiques de notre terroir et aujourd'hui menacées de disparaître.

OBJECTIFS

- Poursuivre l'aménagement durable sur la commune (valoriser des espaces paysagers).
- Développer le lien social et culturel (impliquer les habitants, lien avec la culture bretonne).
- Développer l'agriculture urbaine (transformer des espaces en terre nourricière).

En 2018, à l'été et à l'automne le recensement des pommes anciennes chez les particuliers aura lieu afin de pouvoir greffer les porte greffes déjà plantés l'hiver dernier.

Si cette 1ère expérience s'avère positive, elle sera renouvelée ailleurs sur la Ville et peut-être avec d'autres fruits que la pomme.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Convention avec l'association Arborépom' de 3 ans pour la mise en place—2018-2020

PUBLIC VISÉ

Les hennebontais disposant de pommiers dans leurs jardins et l'ensemble de la population et des visiteurs pour la collecte des pommes sur les porte greffes d'ici quelques années.

PILOTE ET PARTENAIRES

Pilote : Ville d'Hennebont
Partenaires : Association ARBOREPOM et Association des Jardiniers du Blavet

COÛT ET FINANCEMENT

Achat des Porte-greffe
Contribution auprès de l'association Arborépom' suivant la convention signée

5ème axe :

Echanger, décider et communiquer

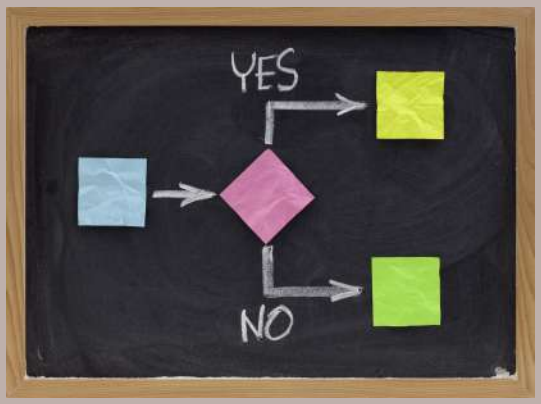

PROJET

Mise en place d'un Conseil Agricole et Alimentaire

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 4	ODD 11 ET 16

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour faire vivre ce Programme Local Agricole et Alimentaire des arbitrages, de nouvelles pistes de réflexion et une évaluation des actions entreprises doivent être présentés devant un organe représentatif des acteurs du domaine alimentaire et agricole de la commune et les partenaires institutionnels de la Ville.

Ce conseil sera composé:

- de représentants du conseil municipal et des services municipaux
- Des représentants de Lorient Agglomération au titre de la Charte de l'Agriculture et de l'alimentation
- Des représentants de la Région pour le SRADDET et la Breizh Cop
- Des représentants de l'Etat (DREAL en charge de ces questions)
- Les associations avec lesquelles ce PLAA a été co-construit et avec lesquelles la ville mène des actions
- Des hennebontais ayant co-construit ce PLAA ou qui sont intéressés par cette thématique.

Ses missions seront les suivantes :

- Mettre en œuvre, le suivi et l'évaluation du PLAA Hennebontais,
- Définir et de mettre en œuvre collégialement le contenu des animations programmées,
- Coordonner ses actions avec les autres acteurs de l'alimentation et de l'agriculture du Pays de Lorient. Participer à leur coté à la transition agricole et alimentaire à l'échelle intercommunale .
- Coopérer avec les autres partenaires de la ville d'Hennebont qui participent à la vie locale en organisant des animations simultanément avec d'autres événements

Ce conseil se réunirait 2 fois par an.

OBJECTIFS

Les objectifs de ce conseil agricole et alimentaire sont les suivants:

- Evaluer les actions mises en œuvre,
- Tirer un bilan des actions réalisées et proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre, favoriser les échanges, croiser les regards sur les questions alimentaires,
- Proposer de nouvelles fiches actions et démultiplier l'action publique,
- Réaliser des arbitrages sur les actions à mener en fonction du budget alloué et donc de prioriser les actions.

- Favoriser les mutualisation et les coopération
- Assurer des expertises citoyennes et professionnelles sur le déroulement du PLAA

PROJET

Mise en place d'un Conseil Agricole et Alimentaire

OBJECTIF DE LA CHARTE LA : DÉFI 4	ODD 11 ET 16
DÉLAIS ET MODALITÉS DE RÉALISATION A partir de octobre 2019 et toute la durée du PLAA	
PUBLIC VISÉ Les membres du conseil agricole et alimentaire, le Conseil Municipal et les partenaires L'ensemble des signataires et contributaires du PLAA	
PILOTE ET PARTENAIRES Pilote : Ville d'Hennebont et les membres du conseil alimentaire et agricole hennebontais	
COÛT ET FINANCEMENT /	

Conclusion

Voila le menu que nous avons choisis pour les 4 prochaines années :

- Accompagner la transmission des fermes et nous l'espérons l'installation de nouveaux producteurs qui vivent de leur métier
- Accompagner la transition alimentaires des hennebontaises et hennebontais
- Soutenir de nouveaux modes de distributions pour un territoire de liens alimentaires
- Promouvoir le « bien- manger-bien » pour tous et dans le respect de notre santé et environnement
- Adapter nos habitudes et nos écosystèmes agricoles et naturels à un bouleversement climatique qui va s'imposer à nous.

Ce menu va nous permettre d'anticiper et de vivre sereinement ce changement profond d'habitude dans nos assiettes et dans notre société.

Ce menu, du jour ou à la carte, de 19 fiches actions, est une contribution réelle des hennebontais et hennebontaises et s'ajoute au grand banquet qu'est déjà la charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient.

En soit notre contribution ne suffira pas si la Région et les Départements n'accompagnent pas le développement des filières des agricultures durables et surtout si la France et l'Europe ne réorientent pas la Politique Agricole Commune vers un projet alimentaire durable respectueux des agriculteurs et des consommateurs, de notre environnement, ici et à l'autre bout de la planète.

Non seulement, il va nous falloir être des consom'acteur mais des citoyens et des électeurs éclairés.

Autant vous dire que tout cela est copieux mais surtout riche de sens et de plaisir.
Rassemblons nous autour de la table pour le mettre en œuvre.

Debrit mad d'An Holl*!

Julian Pondaven
Conseiller délégué

* Bon appétit à tous!

CONTACTS:

- Conseiller Municipal délégué au développement durable : Julian PONDAVEN

Joindre le secrétariat des élus 02 97 85 16 16

- Service développement durable : Laetitia HELLO

02 97 85 16 15 / lhello@mairie-hennebont.fr

Toutes les informations sont sur :

www.ville-hennebont.fr

Et sur la page Facebook de la Ville d'Hennebont